

FICHE DESCRIPTIVE

REALISATION D'UN PUIS ROUTE DE FFAULQUEMONT SUR LA COMMUNE DELONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD

Récépissé n° 57-2012-00143

GENERALITES

Maître d'ouvrage :

Béton et Granulats Ile de France et Est (B.G.I.)

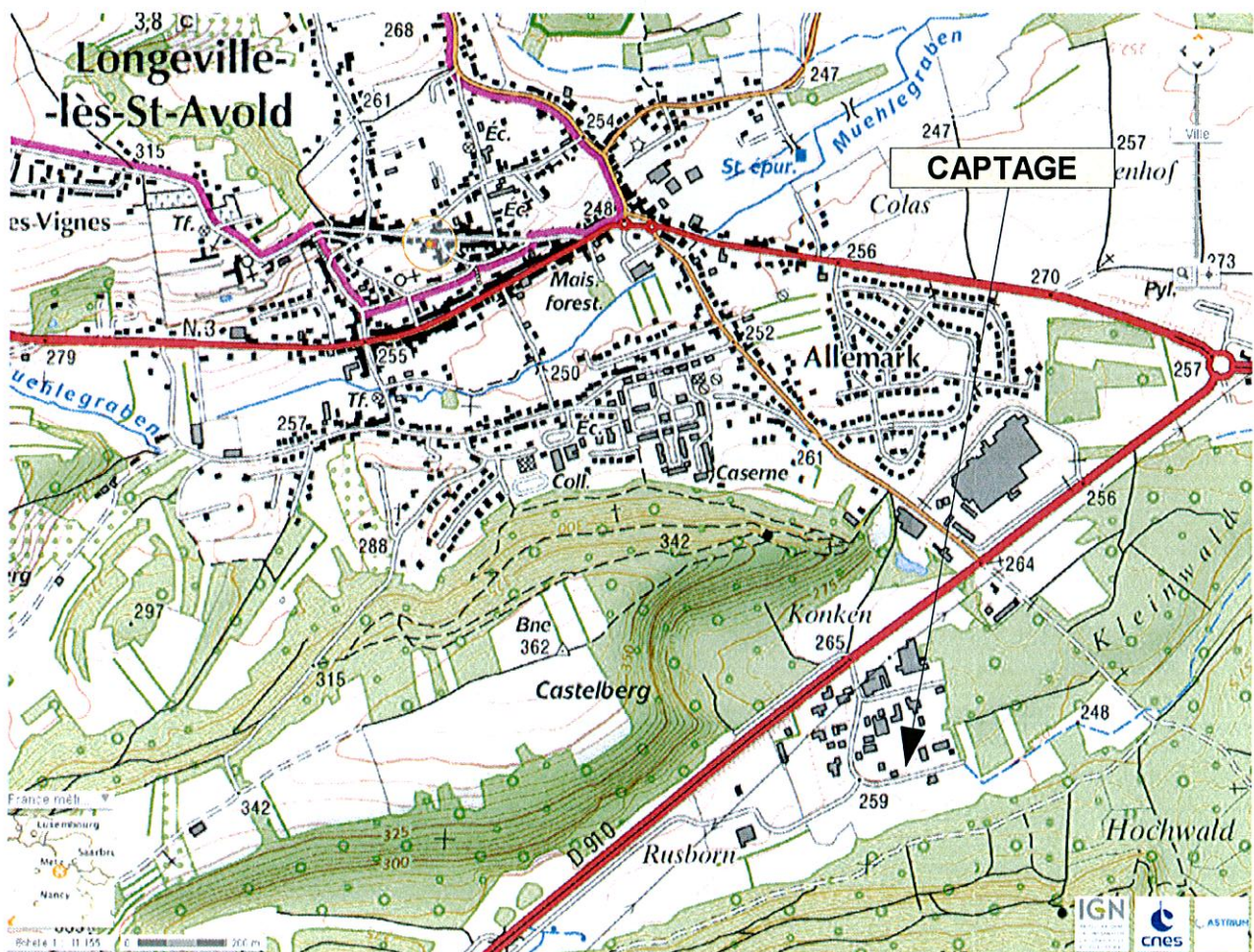
ZI de Longeville-les-Saint-Avold

57740 - Longeville-les-Saint-Avold

Interlocuteur : M. GUERRIERO

Tél : 06 76 47 12 36

Plan de situation du captage



IMPLANTATION DU FORAGE

Le forage sera implanté sur la parcelle 434 section n° 17 de la commune de LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD, il sera implanté à 40 m au Nord de la centrale béton.

Le forage servira pour l'alimentation d'une chaudière en période hivernale pour la production d'eau chaude avec un débit instantané de 7,2 m³/h.

Les coordonnées Lambert II étendu sont les suivantes :

Coordonnées Lambert	X	Y
Captage	915 318 m	2 465 174 m

CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

	Puits de pompage
Terrains traversés	Grès vosgien du Trias inférieur
Masse d'eau	Masse d'eau du Grès du Trias inférieur du bassin houiller (CG028)
Technique de forage	Marteau fond de trou avec tubage provisoire
Foration	Diamètre 180 mm
Equipement	Crépine PVC à fentes ouverture 1 mm Diamètre 112/125 mm de 9 à 32 m
	Tube PVC plein : Diamètre 112/125 mm de 0 à 9 m Boîte à boues de 32 à 35 m
Profondeur finale	35 m
Extrados	Cimentation de 0 à 6 m Bouchon d'argile de 6 à 7 m Massif filtrant de 7 à 35 m
Tête d'ouvrage	Avant-puits maçonné avec margelle et capot métallique cadénassable
Essai de pompage	Pompage de dessalage max 12 h : Q _{max} = estimé à 10 m ³ /h - Rejet au sol à 30 m du puits

Le puits de pompage alimentera une chaudière de marque GUILLOT ATLANTIC et de puissance 500 kW pour la production d'eau chaude en période hivernale (d'octobre à avril). Le débit maximal de circulation sera de 7,2 m³/h, la durée du pompage sera de 8 h/j maximum soit 154 jours par an.

Les conditions d'exploitation sont les suivantes :

- débit instantané de pompage : 7,2 m³/h
- durée du pompage : 8h/j maximum (journée de travail)
- régime de pompage : 154 jours par an (nombre de jours travaillés d'octobre à avril)

REGIME DU FORAGE

Le volume d'eau maximal annuel pompé sera inférieur à 8 900 m³.

Un compteur sera disposé sur la conduite de refoulement du puits de pompage.

Pendant la phase de réalisation des travaux de forage, les déblais de forage seront stockés à proximité de la machine.

Les hydrocarbures nécessaires pour le fonctionnement de la sondeuse seront stockés sur une aire étanche de type cuvette de rétention. Ce dispositif sera protégé des intempéries par une bâche.